

Stratégies des exploitations cotonnières et libéralisation de la filière

Mohamed Gafsi¹,
Emmanuel M'Betid-Bessane²

¹ Laboratoire dynamiques rurales,
UMR/ENFA-ENSAT-UTM,
École nationale de formation agronomique,
BP 87,

31326 Castanet-Tolosan
<mohamed.gafsi@educagri.fr>

² Faculté des sciences économiques,
Université de Bangui,
Bangui,
République centrafricaine

Résumé

La filière cotonnière a fait l'objet de débats très intenses entre la logique intégrée défendue par la France et la libéralisation complète soutenue par la Banque mondiale. La libéralisation complète des filières de coton africaines semble aujourd'hui inéluctable. Cet article apprécie les stratégies des agriculteurs et leurs perspectives d'évolution dans ce contexte de libéralisation des filières. Dans ce contexte d'incertitude, les agriculteurs cherchent à se protéger des risques en développant des stratégies permettant d'assurer la fonction de stabilisation qui était assurée jusque-là par l'État et les mécanismes de filière intégrée. Les producteurs assument cette fonction de stabilisation soit individuellement en développant une stratégie défensive de diversification des activités, soit collectivement en développant une stratégie organisationnelle d'action collective dans le cadre d'organisations paysannes. Cette dernière stratégie offensive va de la simple protection contre les risques du marché (mutuelle et fonds de stabilisation paysans) jusqu'à l'acquisition d'un ou plusieurs métiers de la filière (approvisionnement, égrenage, etc.).

Mots clés : Sociologie ; Économie rurale ; Afrique de l'Ouest ; Afrique centrale.

Summary

Strategies of cotton farms and sector liberalisation

In French-speaking Africa, the production of cotton experienced a relative success compared to other agricultural activities. Nevertheless, due to the combined effect of successive crises in the world market and inefficient management practices, the African cotton sector encounters major financial difficulties. In the mid-1980s, the cotton crisis forced the sector to enter into a restructuring process in order to re-establish financial balances with, as a consequence, the progressive disengagement of the State. The restructuring process was subject to a very intense debate between the French cooperation agency, who champions the "integrated-chain" logic, and the World Bank, who supports complete liberalisation. Nowadays, the complete liberalisation of the African cotton sector seems to be inescapable. In this liberalising context, what can be the economic opportunities and the strategies of cotton producers? This paper deals with this question using the case of the Centrafrican producers. Its objective is to analyze farmers' strategies and their evolution in the context of a newly liberalised cotton sector. This study aims at improving the efficiency of measures geared to support and accompany producers in their adaptation process. The methodology of our research is based on the analysis of the liberalisation process of the Centrafrican cotton sector and on field studies of cotton producers. Results show that, in this uncertain context, farmers try to protect themselves from market risks by developing strategies, that allow them to assume the market stabilisation function, traditionally guaranteed by the State and the cotton integrated-chain mechanisms. As a first option, producers individually take care of this stabilisation function by developing a defensive strategy of diversification of activities. It appears that this strategy has a high social cost and requires a certain number of socio-economic and technical conditions. As a second option, producers collectively provide the stabilisation function, by developing an organisational strategy of collective action through producer organisations. In this offensive strategy, the action of producers goes from the simple protection against market risks (mutual and farming stabilisation fund) to the development of one or several activities in the cotton sector (supply, shelling, etc.).

Key words: Sociology; Rural economy; West Africa; Central Africa.

En Afrique francophone, le coton a une importance stratégique pour l'économie nationale de nombreux pays, tout en participant au développement du monde rural [1, 2]. Il assure une part importante des revenus monétaires de la population rurale. Malgré ce succès, les filières cotonnières africaines connaissent, depuis maintenant une quinzaine d'années, des difficultés financières énormes dues à la fois aux crises successives du marché mondial et aux facteurs internes structurels, notamment le mode d'organisation et les erreurs de gestion de ces filières. Cette situation de crise a conduit dès la seconde moitié des années 1980 à une restructuration des filières en vue de rétablir les équilibres financiers, avec comme corollaire le désengagement de l'État et la promotion des organismes professionnels. Aujourd'hui, la libéralisation complète des filières cotonnières africaines semble être inéluctable. Quelles sont les marges de manœuvre et les stratégies des exploitations agricoles pour s'adapter à ce contexte de libéralisation ? À partir du cas des producteurs centrafricains, notre objectif est d'apprécier les stratégies des agriculteurs et leurs perspectives d'évolution dans le contexte de privatisation de la filière cotonnière. L'identification et la compréhension de ces stratégies favoriseront l'efficacité de l'appui et l'accompagnement de ces producteurs dans le processus d'adaptation. Dans un premier temps, nous examinons les enjeux et justificatifs du débat autour de la libéralisation des filières cotonnières africaines. Ensuite, nous présentons un cas concret de libéralisation des filières cotonnières : le processus et l'état de la restructuration de la filière cotonnière en République centrafricaine. Enfin, à partir de ce cas, nous analysons les réactions des agriculteurs, leurs stratégies et leurs marges de manœuvre dans ce processus de libéralisation.

Libéralisation des filières cotonnières

Les filières cotonnières en Afrique francophone vivent actuellement une mutation profonde et une réorganisation radicale en vue de leur libéralisation. Cette question a été posée dès le milieu des années 1980, dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, suite à l'effondrement des cours mondiaux du coton en

1985-1986 qui a révélé les limites des modèles de gestion publique de ces filières (figure 1). Mais l'évolution favorable des cours mondiaux du coton qui a suivi, a donné un second souffle à ces filières. Par conséquent, les pays et les acteurs qui hésitaient à s'engager fermement dans le processus de libéralisation ont trouvé là des raisons pour limiter, voire arrêter, ce processus. Mais, avec la tendance à la baisse des cours mondiaux, ces dernières années, et sous la pression des institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international), la question est à nouveau posée. Le fonctionnement et l'avenir des filières cotonnières en Afrique font, aujourd'hui, l'objet d'un débat très intense entre les opposants et les défenseurs de la libéralisation. Deux schémas de restructuration sont proposés — l'organisation en termes de « filière-intégrée » ou la libéralisation complète — mais il semble que la libéralisation soit inéluctable.

Filières intégrées/filières libéralisées

Le premier schéma consiste à maintenir des « filières intégrées » par un seul opérateur (la société cotonnière propriétaire du coton fibre). Une filière intégrée est définie « comme l'ensemble des opérations de production, d'égrenage et de commercialisation incluant, notamment, le conseil technique, l'approvisionnement de la fibre et la trituration des graines obtenues » [2]. Ce schéma est inspiré des approches économiques hétérodoxes qui préconisent des modes de coordination fondés sur l'institution (notamment l'État), l'organisation, les règles, les conventions, etc. [3-6]. Il est défendu par la coopération française, à savoir la Compagnie française de développement des fibres textiles (CFDT¹) et l'Agence française de développement (AFD), ainsi que par un certain nombre de grandes compagnies cotonnières africaines, comme la Compagnie malienne de développement de textile (CMDT). Ces partisans de l'intégration s'appuient sur les résultats indiscutables, notamment après la montée des cours mondiaux du début des années 1990, qui ont fait du coton un moteur de

¹ La CFDT est une société parapublique qui détient une part notable du capital des sociétés cotonnières d'Afrique francophone : 30 % de la CIDI (Côte d'Ivoire), 40 % de la CMDT (Mali), 34 % de la Sofitex (Burkina Faso), 30 % de la Sodocoton (Cameroun), 34 % de la Sococa (République centrafricaine) [11].

développement en Afrique subsaharienne. Selon eux, la filière intégrée est un gage de sécurité pour les producteurs, qui se traduit par la qualité et la stabilité du dispositif d'appui à la production. Elle permet d'assurer les débouchés (la société s'engage à acheter l'intégralité de la production), de garantir un prix (le prix étant fixé *ex ante*, au début de la campagne)², de réaliser un appui technique efficace (diffusion de nouvelles variétés, conseil technique et formation) et enfin de maintenir une protection phytosanitaire efficace et une bonne fertilité avec la mise en place et le préfinancement des approvisionnements en intrants.

Les défenseurs de ce schéma de filière intégrée sont ouverts à une privatisation limitée, avec un opérateur unique pour certains métiers de la filière (approvisionnement en intrants, égrenage) et la participation des producteurs au capital des entreprises créées. Certains pays comme le Sénégal, le Cameroun, la République centrafricaine et le Burkina-Faso semblent favorables à cette solution.

Le second schéma consiste non seulement à privatiser les sociétés cotonnières (répartition du capital social), mais aussi à démanteler le monopole de ces sociétés pour créer une situation de concurrence entre plusieurs opérateurs et supprimer les « distorsions » au marché, liées à l'intervention de l'État. Ce schéma se réfère à la vertu du marché, seul mode de coordination efficace, permettant la fixation des prix et l'allocation optimale des ressources [7, 8]. Il est défendu par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le « consensus de Washington » [9, 10]. Selon les défenseurs de la libéralisation, la fin du monopole et le développement de la concurrence introduiront des éléments de dynamisme dans des filières gérées jusque-là de manière conservatrice alourdissant les charges par des coûts de revient élevés et ne laissant que peu de revenus aux producteurs. Ils soutiennent qu'une meilleure rémunération des producteurs est possible, permettant par conséquent d'intensifier la production (par une meilleure utilisation des intrants et du matériel) et donc de l'accroître tout en améliorant le revenu. De même, les sociétés cotonnières,

² Ce prix est défendu par un fond de stabilisation alimenté par les bénéfices de la filière. Les producteurs sont également intéressés aux résultats puisqu'ils peuvent toucher des compléments de prix sous forme de ristournes.

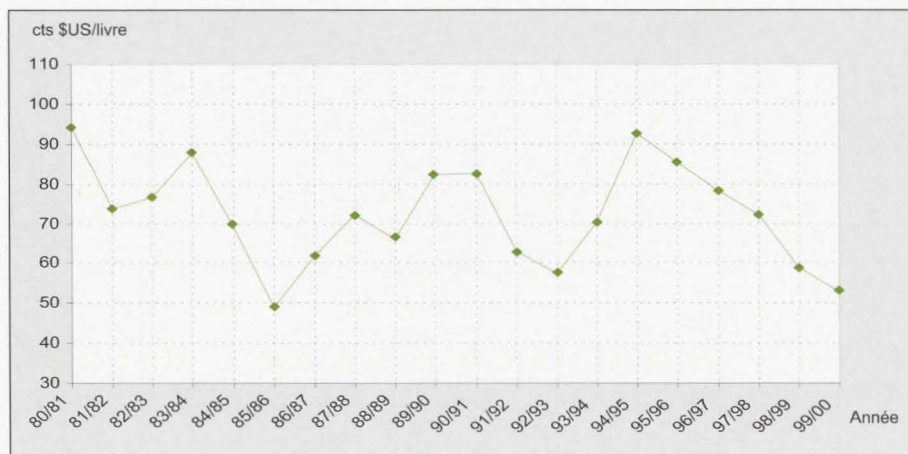


Figure 1. Évolution des cours mondiaux du coton, indice A de Cotlook (cts \$USA/lb) (Source : « Coton et Développement »).

Figure 1. World course evolution of cotton, Cotlook A index (cts \$USA/lb) (Source : « Coton et Développement »).

soumises à la concurrence, tâcheraient de réduire leurs coûts et d'améliorer la qualité du coton, ce qui permettra une meilleure valorisation du coton africain au plan international. Des pays comme la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo sont engagés dans cette voie de libéralisation. Bien que l'argument avancé soit la meilleure rémunération des producteurs, ce schéma de libéralisation est porteur de plusieurs risques pour eux, notamment l'instabilité des prix (suppression des fonds de stabilisation), le désengagement des services d'encadrement et d'approvisionnement, et l'abandon, sous l'effet de la logique du profit, des zones marginales de production.

Privatisation inévitable

L'évolution des filières ces dernières années montre que l'on s'achemine vers une libéralisation de ces filières dans la plupart des pays d'Afrique francophone. D'une part, la pression et les exigences de la Banque mondiale et du FMI sont très grandes, ce qui laisse peu de marge pour les États. D'autre part, bien qu'atténuée par le bon niveau du dollar (par rapport au franc), la chute des cours mondiaux s'est accentuée à la fin des années 1990 (prix en dessous de 70 cents/livres), mettant les filières dans une incertitude totale (figure 1). Cette baisse du cours mondial de la fibre s'est répercutée sur le prix du coton graine payé aux producteurs, rendant la culture moins rémunératrice et conduisant à une chute de la production. Dans ce contexte, les exigences de la Banque mondiale sont plus entendues et la libéralisation des filières devient inévitable. Ainsi, le monopole des sociétés

nationales est plus ou moins entamé soit par démantèlement rapide, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, soit par l'introduction progressive de nouveaux opérateurs, comme au Bénin et au Cameroun.

La coopération française qui a, dans un premier temps, défendu le schéma de filière intégrée, n'oppose plus guère de résistance à la privatisation des compagnies cotonnières nationales. Les partisans de la filière intégrée semblent se préparer à ce processus de libéralisation. La CFDT a déjà entamé un processus de réforme qui a abouti, en 2001, au changement de son nom, désormais Dagrif (Développement des agro-industriels du sud). La réforme vise également le recentrage des activités de la société et éventuellement la collaboration avec la Banque mondiale en valorisant son expertise. Aussi, les sociétés cotonnières ont-elles suscité des mouvements d'organisation des producteurs en organisations paysannes en vue de les impliquer dans la privatisation par une prise de participation dans le capital des nouvelles entreprises.

Libéralisation progressive de la filière cotonnière centrafricaine

La République centrafricaine (RCA) constitue, avec les autres pays de l'Afrique centrale (Cameroun et Tchad), l'ancien

bassin cotonnier de la colonisation française. Bien que le coton ne connaisse pas le succès qu'il rencontre dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, il représente toutefois une source de revenu monétaire importante pour la majorité de la population rurale des savanes centrafricaines [12]. À la fin des années 1980, cette filière a connu une baisse sensible de production, jusqu'à tomber à 12 000 tonnes de coton graine en 1992/1993, car elle a subi de plein fouet les effets de la baisse des cours qui a démotivé les producteurs (figure 2). À la suite de la première crise cotonnière de 1984/1986, la filière cotonnière centrafricaine a fait l'objet de restructurations successives.

Démantèlement de la société publique

Des réformes de la filière coton ont été conduites dans le cadre du programme d'ajustement structurel engagé par la RCA en 1986, sous l'impulsion des bailleurs de fonds. Ces réformes visaient essentiellement à réduire les coûts jugés excessifs afin de limiter le déficit et les subventions devenues insoutenables pour le Gouvernement. En 1991, la Société centrafricaine de développement agricole (Socada), entreprise publique qui assurait l'ensemble des fonctions de la filière (approvisionnement, encadrement, collecte, égrenage et commercialisation du coton), chargée aussi du développement régional, a été dissoute pour donner naissance à trois entités :

- la Société cotonnière centrafricaine (Sococa), chargée des activités industrielles et commerciales du coton ;

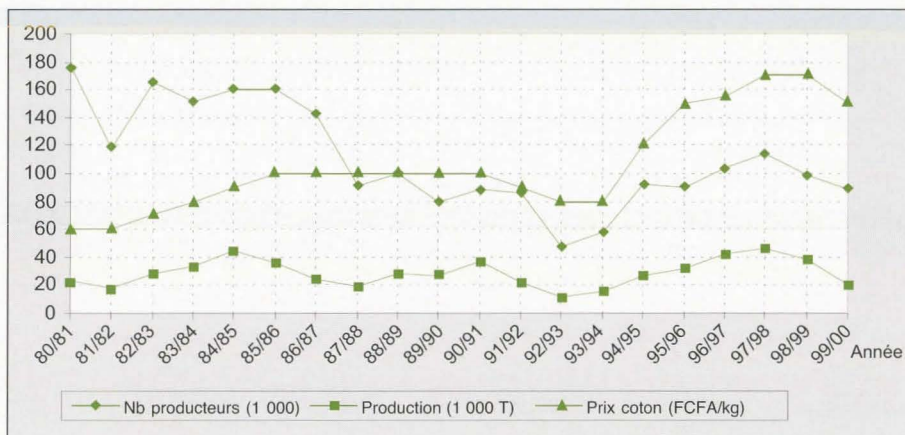


Figure 2. Évolution de la production cotonnière centrafricaine.

Figure 2. Evolution of the cotton production in Central African Republic.

- l'Agence centrafricaine de développement agricole (Acda), chargée de l'encadrement ;

- l'Institut centrafricain de la recherche agronomique (Icra), chargé de la production des technologies appropriées.

La Sococa est une société anonyme d'économie mixte, dont le capital est partagé entre l'État (66 %) et la CFDT (34 %). Le plan de restructuration confiait la gestion de la nouvelle société au partenaire/actionnaire, la CFDT. Il préconisait la mise en œuvre d'un programme d'économie drastique incluant une réduction d'effectifs, la limitation de la région d'intervention de la Sococa aux zones économiquement rentables, la baisse du prix du coton graine et la mise en place d'un système de prix flexible. Il faut signaler que, même dans ce cadre du démantèlement de la société publique, l'État a gardé une présence importante dans la filière ; il garde une grande part du capital de la nouvelle société, ainsi que la compétence de fixation des prix aux producteurs, sur proposition de la Sococa.

À l'issue de cette première phase de libéralisation, on peut dire que l'État s'est désengagé progressivement, mais pas totalement, de la gestion de la filière cotonnière. Une conséquence très importante de ce démantèlement de la Sococa concerne le transfert de la mission de vulgarisation/développement, intégrée jusqu'alors à la Sococa, à une nouvelle structure, l'Acda. Ce transfert détache cette fonction importante des fonctions économiques, ce qui risque de la marginaliser faute de moyens. C'est ce qui c'est passé, justement, avec la suspension, en 1997, du financement extérieur du projet d'appui aux institutions agricoles. Les ac-

tivités de terrain de l'Acda ont été perturbées, et seuls les services d'animation ont poursuivi leurs activités. Ces difficultés que rencontre la mission de développement sont présentes également dans d'autres pays d'Afrique francophone (l'ONDR au Tchad, par exemple), ce qui confirme les craintes d'inefficacité soulevées ci-dessus.

Privatisation de la filière

En 1996, l'État centrafricain a franchi une deuxième étape dans le processus de libéralisation de la filière cotonnière. D'une part, dans le nouveau protocole d'accord, signé le 3 janvier 1996, reconduisant les conditions de fonctionnement de la Sococa, l'État a programmé l'entrée des producteurs dans le capital de la Sococa (à hauteur de 20 %) et des opérateurs privés (6 %). La participation de l'État n'est plus que de 40 %. L'entrée effective des producteurs n'est pas réalisée, mais ce protocole marque la volonté de privatisation de la société cotonnière, et surtout une implication plus forte des producteurs dans la gestion et le fonctionnement de la filière. On peut le voir également sous l'angle de la responsabilisation des producteurs et du transfert des tâches d'encadrement et de suivi aux animateurs de groupements de producteurs. Cet appui technique est rémunéré sur la base de 10 FCFA/kg de coton fibre.

Par ailleurs, l'État a autorisé la création, en juillet 1996, de la compagnie pour la culture et l'égrenage du coton (Cococot), société anonyme. Même si l'objet social de la Cococot est la relance de la culture du coton dans les zones marginales abandonnées par la Sococa, il s'agit tout de

même d'une étape importante dans la privatisation de la filière coton en République centrafricaine, aboutissant à la création d'un duopole [13]. Cette même année (1996), la Sococa a mis fin au monopole du Bureau d'affrètement routier centrafricain (Barc). Le transport de la fibre sur Ngaoundéré a été confié à un transporteur privé, le Barc conservant l'exclusivité des transports de coton fibre sur Douala et sur Bangui. En 1997, compte tenu des événements politiques, le Barc n'a pu assurer efficacement l'exportation du coton fibre sur Douala. La Sococa a alors fait appel à des transporteurs privés afin de respecter le calendrier des embarquements. Actuellement, l'évacuation du coton fibre est entièrement assurée par des transporteurs privés.

Cette restructuration de la filière et la bonne tenue des cours mondiaux, ont permis une amélioration des résultats technico-économiques au niveau de la production, du prix et des rendements du coton (figure 2). La légère reprise de la production en 1993/1994 s'est confirmée à partir de 1994/1995 et elle a atteint un record de 46 037 tonnes en 1997/1998, avec une nette amélioration des rendements agricoles passant de 496 kg/ha à 723 kg/ha et à un rendement à l'égrenage de 42,3 %. On observe aussi une augmentation rapide du nombre de producteurs, qui est passé de 57 218 en 1993/1994 pour un prix de coton graine de 80 FCFA/kg à 92 083 en 1994/1995 pour un prix de 120 FCFA/kg, puis à 114 269 en 1997/1998 pour un prix de 170 FCFA/kg, ce qui indique un regain d'intérêt pour la culture cotonnière.

Mais depuis 1998, la filière cotonnière centrafricaine connaît une période de fin

de croissance. Ses performances sont à nouveau en baisse : le record de production atteint en 1997/1998 est désormais bien loin. La Sococa est déficitaire sur la campagne 1998/1999 et la production de 1999/2000 se situe aux alentours de 20 000 tonnes. Outre la mauvaise pluviométrie et la chute des cours mondiaux, des facteurs internes à la filière sont en cause. D'une part, la vétusté et le manque de renouvellement de l'outil industriel et technique entraînent des retards dans toute la chaîne de production et de commercialisation, de la distribution des crédits de campagne à la mise en vente de la fibre sur le marché. La Sococa souligne les difficultés d'entretien des usines et des camions par manque de pièces de rechange³. D'autre part, les problèmes de fin du second mandat de gestion accordé à la CFDT (jusqu'au 31 octobre 1999) et les négociations pour le nouveau protocole ont perturbé le fonctionnement de la filière. Les conséquences du conflit se sont répercutées sur la commercialisation du coton et les autorités centrafricaines ont dû recourir à un négociant privé (Dreyfus) pour écouler leur production. Ce conflit avec la CFDT risque de pousser l'État centrafricain à s'engager dans une voie de privatisation complète de la filière.

Après une décennie de libéralisation progressive, la filière cotonnière centrafricaine connaît aujourd'hui une phase cruciale, marquée de grandes incertitudes en relation avec sa restructuration. Voyons maintenant la place des producteurs et leurs stratégies dans ce processus de libéralisation progressive de la filière.

Quelles stratégies pour les producteurs ?

Les producteurs sont des acteurs clefs de la réussite du coton africain. « C'est l'agriculteur qui décide, chaque année, en fonction de la perception qu'il a de ses intérêts, « de faire ou de ne pas faire de

coton », de faire autre chose ou de se contenter de produire les vivriers dont il a besoin pour nourrir sa famille » [1]. Bien qu'ils ne soient pas représentés dans les débats autour de l'évolution institutionnelle de la filière, les producteurs sont, en revanche, bien présents dans l'argumentaire des deux camps, opposants et défenseurs de la libéralisation. Chacun insiste sur des attentes présupposées des producteurs, la sécurité pour les uns et l'amélioration du revenu et le profit pour les autres. Mais qu'en est-il de leurs objectifs et leurs stratégies ? Avant d'analyser les stratégies des producteurs face à l'évolution du contexte de la production (évolution institutionnelle, libéralisation), définissons ce qu'on entend par stratégie.

Objectifs et stratégies

La prise en compte des stratégies des producteurs nécessite une approche particulière qui dépasse la logique d'expertise [14] pour une logique compréhensive considérant la rationalité de ces producteurs. « Les agriculteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font », tel est le credo de cette approche [15, 16]. Des travaux de recherche ont montré des différences entre la logique contingente⁴ des agriculteurs et la logique standard des entrepreneurs. Des travaux plus centrés sur les agriculteurs des pays du Sud ont recensé des objectifs possibles [17, 18]. Dugué [19] en distingue trois : l'autosubsistance à court terme, l'autosuffisance alimentaire avec besoins monétaires faibles, et l'assurance d'un revenu élevé à la famille et la capitalisation. Bien entendu, il s'agit là d'une grille de lecture et en aucun cas d'une liste exhaustive d'objectifs, qui dépendront de toutes façons de l'agriculteur et de sa situation. Mais on ne peut surtout pas réduire les objectifs de l'agriculteur à la seule fonction de maximisation du profit.

La notion de stratégie vient éclairer la manière dont les producteurs s'y prennent pour réaliser leurs objectifs. Yung et Zaslavsky [20] parlent de stratégie des producteurs quand ces derniers « font concourir des moyens agricoles mais non exclusivement tels pour parvenir à atteindre des objectifs de maintien, croissance

et reproduction de leur unité de production familiale dans un contexte plus ou moins fortement marqué par l'incertitude ». En cela, les stratégies des producteurs apparaissent comme des décisions et des réponses à des défis auxquels ces acteurs se trouvent confrontés, et toujours en référence à leurs finalités. L'un des traits dominants qui caractérise la stratégie et qui explique son origine militaire « est la conduite en situations d'incertitude », écrit Morin [21]. Dans notre cas d'étude, les producteurs de coton sont confrontés à un contexte de forte incertitude par rapport à l'évolution des conditions de production. Outre l'exposition aux risques des aléas du marché et de l'influence d'opérateurs privés puissants, avec la privatisation ce sont les conditions d'accessibilité aux services de crédits et d'intrants ainsi que les fonctions d'animation et d'encadrement qui seront mises en cause. La réaction des agriculteurs, guidée par leurs objectifs, dépend fortement des moyens matériels, organisationnels et informationnels mis à leur disposition. Sans ces moyens, leur marge de manœuvre reste très limitée. Sans rentrer dans une typologie de stratégies, nous pouvons distinguer deux stratégies globales adoptées par les producteurs de coton en République centrafricaine, comme dans d'autres pays d'Afrique francophone. La première, que l'on peut qualifier de défensive, est une stratégie de diversification des activités ; la seconde, plutôt offensive, est une stratégie organisationnelle d'action collective dans le cadre des organisations paysannes.

Stratégie de diversification vivrière

On peut difficilement parler de stratégie de diversification, dans la mesure où les exploitations cotonnières centrafricaines ont déjà, dans leur grande majorité, des systèmes de production diversifiés. Mais il s'agit ici d'un renforcement de cette diversification au profit des cultures vivrières (manioc, arachide, maïs, mil, sorgho, sésame, riz, etc.). Les vivriers ne sont pas produits pour la seule autoconsommation familiale, mais font également l'objet de vente. Toutefois, les marchés des vivriers restent très rudimentaires et locaux. Par conséquent, les prix des produits vivriers sont très aléatoires, en fonction de l'offre, de la proximité du marché, des capacités de stockage, etc. Les revenus vivriers sont donc instables. C'est justement pour cette raison que trouvant

³ Les six usines ont une moyenne d'âge de 35 ans et sont régulièrement en panne. Sur les 28 camions servant à la collecte du coton graine, 21 ont environ 18 ans d'activité. Pour la campagne 1999/2000, la collecte de coton a débuté en retard, à la fin mars 2000, pour cinq usines, ce qui constitue un facteur limitant pour les producteurs qui doivent garder leur coton plusieurs mois, provoquant ainsi une détérioration de la qualité de la fibre.

⁴ Cette logique obéit à des impératifs de contexte ; les objectifs ne sont pas standard et exogènes. Ils varient entre les régions, voire les continents. Mieux, au sein d'une même région, d'un même village, les agriculteurs peuvent avoir des objectifs différents selon leurs projets, leurs profils, les moyens à leur disposition, etc.

Tableau 1. Résultats technico-économiques des exploitations cotonnières.

Table 1. Technical-economic results of cotton farms.

Résultats technico-économiques	Coton	Manioc	Arachide	Sésame	Mais	Riz	Sorgho
Rendement (kg/ha)	700	1 830	1 100	550	1 200	900	980
Prix (FCFA/kg)	150	100	160	250	75	150	95
Valeur ajoutée/ha	60 421	172 674	166 230	126 456	81 789	125 431	82 789
Revenu/ha (FCFA)	33 421	167 171	160 730	118 956	76 289	115 431	77 289

dans le coton une certaine sécurité et stabilité (le prix est fixe et payé en une seule fois), les producteurs se sont orientés vers sa culture.

Aujourd'hui, avec la libéralisation de la filière coton, ils ont perdu cette stabilité assurée auparavant par la caisse de stabilisation et par l'intervention de l'État. Ils sont exposés aux risques économiques liés aux aléas et fluctuations du marché. Or, dans un contexte d'incertitude, les agents économiques ont un comportement de minimisation de risque qui se traduit par « une forte préférence pour la liquidité et pour les actifs permettant à tout instant une réversibilité des choix » [22]. Cela est encore plus vrai pour les producteurs dans les pays en développement : « Plus les conditions de reproduction sont précaires, et plus le comportement de l'exploitation familiale est marqué par l'aversion pour le risque » [23]. La stratégie de la diversification peut constituer un moyen de minimisation des risques. Cette stratégie a été observée ces derniers temps chez les producteurs centrafricains, comme chez leurs collègues des pays d'Afrique francophone. La baisse du cours du coton ces dernières années a poussé certains agriculteurs à abandonner leurs parcelles cotonnières au profit d'autres cultures vivrières, pour diversifier leurs revenus et alléger ainsi leur dépendance vis-à-vis du coton. Certes, derrière cette stratégie de revirement vers les cultures vivrières il y a l'objectif de sécurité mais, ces cultures, à conditions de commercialisation égales, sont également plus compétitives que la culture du coton. À partir d'une enquête réalisée en 1999 auprès de 150 exploitations cotonnières dans les principales zones de production de coton (nord-ouest et centre-est), les résultats technico-économiques des différentes cultures montrent que chacune des cultures vivrières dégage une valeur ajoutée et un revenu, par hectare, plus importants que ceux de la culture du coton (tableau 1).

Si, auparavant, les producteurs faisaient du coton, alors moins rémunérateur que les produits vivriers, c'était pour ses avantages de sécurité. Vont-ils pour autant, avec la libéralisation, abandonner le coton pour ne faire que des cultures vivrières ? Il semble difficile d'envisager cette hypothèse. Il faut prendre en compte les conditions techniques de production, notamment les limites de la conduite extensive (non-utilisation des intrants, faute d'accès), et les conditions d'écoulement de la production, ainsi que l'existence et la fiabilité des marchés de vivriers.

Les enquêtes menées en 2001, sur le même échantillon, ont montré que 24 % des agriculteurs ont supprimé le coton de leur système de cultures et 58 % ont réduit les surfaces cotonnières de 38 % en moyenne. Les uns (28 %) ont vite opté pour d'autres cultures et les autres (72 %) ont opté pour l'augmentation des surfaces des cultures déjà existantes dans leurs systèmes, plus ou moins dans les mêmes proportions. Pour les agriculteurs localisés aux alentours des stations de recherche, l'alternative au coton est la multiplication de semences d'arachide, de maïs, de sorgho ou de riz, en contrat avec l'Icra. Les semences commerciales produites par ces agriculteurs, dont les prix sont fixes et connus avant le démarrage de la campagne agricole, sont achetées par l'Icra. Pour les agriculteurs localisés à proximité des villes, l'alternative au coton est la production de manioc et d'arachide sans problème de commercialisation. Enfin, pour les autres agriculteurs, l'alternative au coton est très variée et dépend des marchés locaux. Citons le manioc (pour 30 % de ces agriculteurs), l'arachide (pour 20 %), le riz (pour 15 %), le maïs (pour 15 %), le sorgho (pour 10 %) et le sésame (pour 10 %). Les agriculteurs arrivent à vendre leurs produits vivriers, mais pas en une seule fois comme c'est le cas pour le coton. Il faut toutefois noter que les marchés vivriers restent globalement aléatoires car ils ne sont pas organisés.

L'organisation de ces marchés pourrait rendre les filières vivrières encore plus efficaces.

La diversification en production vivrière reste une stratégie possible, mais limitée. C'est aussi la conclusion à laquelle aboutissent Araujo-Bonjean et Boussard [24] : « Les stratégies d'épargne, de diversification des activités et de diffusion des risques n'apportent qu'une assurance partielle contre le risque et ont un coût social parfois élevé. » Une autre stratégie possible consiste à se protéger contre le risque en développant l'action collective.

Stratégie d'action collective, organisations paysannes

Dans cette stratégie, les producteurs vont assurer collectivement la fonction de stabilisation en s'appuyant sur une solidarité mutuelle de groupe pour minimiser le coût social. C'est la stratégie de l'action collective au sein des organisations de producteurs. Ils mutualisent les moyens, coordonnent l'action et constituent un contre-pouvoir face aux autres opérateurs de la filière. Les producteurs centrafricains sont déjà organisés, sous l'impulsion des sociétés cotonnières, en groupements d'intérêts ruraux (GIR) dans la zone d'intervention de la Sococa, et en groupements mutuels de producteurs (GMP) dans la zone d'intervention de la Cococot. En 1998, 829 GIR regroupant 114 269 producteurs ont collecté la totalité du coton graine pour le compte de la Sococa. Ces groupements sont chargés de la préparation de la campagne (besoins d'intrants, réception, distribution et facturation), de l'accompagnement technique de la mise en place de la culture, de l'organisation de la collecte et de la commercialisation primaire du coton.

Restant toujours primaire et local (à l'échelle de villages et entre villages), le niveau d'organisation des producteurs n'a pas évolué vers une organisation profes-

sionnelle plus élaborée. L'entrée dans le capital de la Sococa, aurait facilité ce processus d'organisation. De plus, la taille des groupements de producteurs diminue avec l'abandon du coton par certains, ce qui réduit les ristournes cotonnières et donc limite les actions sociales menées par ces groupements dans les villages (forage, pharmacie villageoise). Dans les autres pays d'Afrique francophone, où le processus de libéralisation est plus avancé, nous avons assisté à l'émergence d'organisations faitières qui fédèrent les organisations cotonnières de base. Ces organisations paysannes tentent de défendre les intérêts des producteurs dans les dynamiques de libéralisation des filières. Leur action va de la défense des prix du coton jusqu'à la prise en main d'un segment d'activité de la filière. Au Bénin, la fédération des unions des producteurs (Fupro), principale organisation faitière de producteurs, a décidé de prendre en main la gestion des intrants. Confrontée à de gros problèmes d'approvisionnement en intrants par les sociétés privées, elle a créé en 1998 une coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (Cagia-Bénin). En Côte d'Ivoire, la mobilisation paysanne a abouti à l'organisation des producteurs en trois principales organisations faitières. Les producteurs ivoiriens envisagent, d'une part, la construction de deux usines d'égrenage du coton et, d'autre part, la mise en place d'une mutuelle pour le soutien des prix en période de crise, afin de remplacer l'ancien mécanisme de stabilisation des prix. Ce « fonds de soutien paysan » devrait être alimenté par des prélèvements de quelques francs CFA sur le prix de chaque kilo de coton-graine commercialisé. Enfin, au Cameroun, le Conseil des producteurs de coton du Cameroun (CPC), organisation fédératrice des groupements de producteurs, a décidé de constituer un fonds d'investissements paysans pour l'achat de 20 % des actions de la Sodécoton, la société cotonnière camerounaise.

Certes, l'action des organisations paysannes est capitale pour la défense des producteurs et leur protection face aux risques que contient la libéralisation des filières. Mais les marges d'autonomie de ces organisations et l'efficacité de leur action sont limitées. Ces organisations ont été, dans la plupart des cas, promues par les sociétés cotonnières et la CFDT, et soutenues financièrement par la coopération française, dans le cadre des jeux d'intérêts autour de la libéralisation des

filiales. C'est le cas par exemple du CPCA du Cameroun, créé dans l'urgence en 1995 sous l'impulsion de la société cotonnière camerounaise Sodécoton et de la CFDT pour contre-carrer l'acquisition par un opérateur privé des parts de l'État dans la Sodécoton. Il n'en demeure pas moins que ces organisations faitières sont considérées comme très importantes par les producteurs de base. Pour remplir leur mission, ces organisations ont besoin de formation et d'appui, de ressources humaines et d'un système de financement durable et indépendant. L'implication et la mobilisation des producteurs de base constituent cependant un élément de réussite incontournable.

Conclusion

L'évolution récente des filières cotonnières montre que l'on s'achemine vers une libéralisation dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Dans ce contexte, les producteurs, qui sont des acteurs clés de la réussite du coton africain, se trouvent face à une situation de fortes incertitudes. Avec la libéralisation, et malgré la promesse d'un revenu meilleur, ils vont perdre des avantages importants en termes de services (crédit de campagne, intrants, appui technique et encadrement) et surtout en termes de sécurité (prix fixe, garantie d'écoulement de la production, caisse de stabilisation et intervention de l'État). Les producteurs vont affronter les risques et les aléas du marché. Or, on sait combien les producteurs ont une aversion pour le risque. La sécurité constitue un élément fondamental dans leurs objectifs. Pour minimiser les risques, les producteurs vont devoir assumer eux-mêmes, avec des stratégies appropriées, la fonction de stabilité, assurée auparavant par l'État et les mécanismes de la filière intégrée. Les producteurs assureront cette fonction de stabilisation, soit individuellement, soit collectivement, soit les deux en même temps. Certains agriculteurs ont adopté une stratégie de diversification en produits vivriers, ce qui leur permettra d'alléger leur dépendance vis-à-vis du coton et de minimiser les risques du marché. C'est une stratégie que l'on peut qualifier de « défensive » vis-à-vis de l'incertitude du marché. Toutefois, son efficacité dépendra d'un certain nombre de conditions techniques (accessibilité et usage des intrants, ce qui

est possible avec les perspectives de développement de la distribution directe), d'écoulement de la production, et de l'existence et de la fiabilité des marchés de vivriers. Une seconde stratégie, qui est plutôt dans une logique « offensive », consiste à agir collectivement en s'appuyant sur la solidarité mutuelle des organisations de producteurs. Mais cette stratégie nécessite des moyens organisationnels, humains et matériels, et notamment, un mécanisme de financement durable et indépendant.

La recherche a un rôle essentiel à jouer en appui à cette agriculture paysanne. Il s'agit de mieux comprendre les nouveaux systèmes de production développés spontanément et les objectifs des producteurs afin d'améliorer les performances de ces petites exploitations familiales. La diversité de ces exploitations à la fois au niveau des caractéristiques structurelles et des trajectoires de fonctionnement implique des réponses différenciées, en termes de démarches et d'outils d'accompagnement et de conseil de gestion. À ce propos, de nouvelles démarches de conseil de gestion, avec l'abandon de la méthode « formation et visites », sont en cours de mise en place dans les trois pays d'Afrique centrale ■

Remerciements

Les auteurs remercient les lecteurs anonymes de la revue pour leurs commentaires critiques très constructifs.

Références

1. Fichet M. Le coton, moteur de développement. *Le Monde Diplomatique* 1998 ; septembre ; 98 : 34-5.
2. Jouve E. Une filière qui a fait ses preuves. *Problèmes économiques* 1999 ; 2621 : 27-30.
3. Favereau O. Marchés internes, marchés externes. *Revue économique* 1989 ; 40 : 273-328.
4. Ménard C. *L'économie des organisations*. Paris : La Découverte 1990 ; 126 p.
5. Orlan A, ed. *Analyse économique des conventions*. Paris : PUF, 1994 ; 403 p.
6. Valceschini E. Contrat, coordination et institutions. In : Allaire G, Boyer R, eds. *La grande transformation de l'agriculture*. Paris : Inra-Economica, 1995 : 241-57.
7. Guerrien B. *L'économie néo-classique*. Paris : La Découverte 1989 ; 127 p.
8. Cahuc P. *La nouvelle micro-économie*. Paris : La Découverte 1993 ; 124 p.
9. Grellet G, Grellet N. Développement des marchés et coûts de transaction. *Revue Tiers Monde* 1999 ; 157 : 36-49.

10. Hugon P. Le « consensus de Washington » en question. *Revue Tiers Monde* 1999 ; 157 : 11-36.
11. Échos des cotonniers. *La privatisation des sociétés cotonnières d'Afrique francophone*. Montpellier : Réseau Apam Afrique, 1998 ; 2 : 13-9.
12. Leroy A. *Place du coton dans le développement d'une économie africaine. Le cas de la République centrafricaine*. Thèse de l'université Paris X, 1993, 370 p.
13. Chavatte D, Rocaboy J-C, Waddell A. *Bilan diagnostic de la filière cotonnière en RCA et perspectives de développement*. Bangui : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 1998 ; 130 p.
14. Berry M. Comment concilier science et pratique. *Economie Rurale*, 1991 ; 206 : 5-10.
15. Petit M. *Théorie de la décision et comportement adaptatif des agriculteurs*. Dijon : Inrap, 1981 ; 166 p.
16. Brossier J, Chia E, Marshall E, Petit M. Gestion de l'exploitation agricole familiale et pratiques des agriculteurs. Réflexions théoriques à partir de la situation française. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 1991 ; 33 : 119-35.
17. Schwartz A. Faut-il « administrer » ou « libéraliser » les filières cotonnières africaines. *La lettre de la CADE* 1999 ; 26 : 2-5.
18. Dufumier M. Systèmes de production et développement agricole dans le Tiers Monde. *Les cahiers de la recherche-développement* 1985 ; 6 : 31-8.
19. Dugué J-M. *Fonctionnement des systèmes de production et utilisation de l'espace dans un village du Yatenga*. Documents systèmes agraires, 1. Montpellier : Cirad, 1986 ; 51 p.
20. Yung J-M, Zaslaysky J. *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs*. Documents systèmes agraires, 18. Montpellier : Cirad, 1992 ; 72 p.
21. Morin E. *Science avec conscience*. Paris : Le Seuil, 1990 ; 245 p.
22. Hugon P. Instabilité et organisation des filières coton en Afrique. *Economie Rurale* 1994 ; 224 : 39-44.
23. Haubert M. L'application des politiques libérales dans le secteur agraire et le rôle des paysans comme entrepreneurs. *Revue Tiers Monde* 1999 ; 157 : 87-106.
24. Araujo-Bonjean C, Boussard J-M. La stabilisation des prix aux producteurs agricoles, approches micro-économiques. *Revue Tiers Monde* 1999 ; 60 : 902-28.